

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 MARS 2018

Sous la présidence de :

Mme Annick CHEVALIER (Maire)

Membres présents :

M. Benjamin BARDON  
M. Sylvain DURET  
M. Bernard-Paul EMINET  
M. Henri GRIMONET  
M. Luc LEGER  
M. Paul MERCY  
M. Patrick NOEL-LARDIN  
Mme Annick POUPENEY

Membres excusés :

Mme Audrey COUDERC pouvoir à Mme Annick POUPENEY  
M. Géraud RENAUDIN pouvoir à Henri GRIMONET  
Jean SZLAPKA

Mme Annick CHEVALIER ouvre la séance à 20h15

Secrétaire de séance : Sylvain DURET

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19/02/2018 :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Mme le Maire demande à l'assemblée une minute de silence en hommage aux victimes de actes terroristes du 09/03/2018.

## 1. DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DES MARCHÉS POUR LE PROJET « COEUR DE VILLAGE »

Mme le Maire fait tout d'abord un rapide point sur le projet « Coeur de village ».

Un permis de construire a été déposé pour la construction de la grenette alors qu'une simple déclaration préalable est nécessaire pour l'aménagement de la place.

Ces dossiers ont été remis à Direction Départementale des Territoires - DDT - et sont ensuite instruits par la Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC - qui dépêche l'INRAP, Institut National de Recherches Archéologiques Préventives pour des fouilles de vérification.

L'INRAP vient le 16/04/18 pour le projet HUTTOPIA. Nous profiterons donc de leur présence sur le secteur pour qu'ils réalisent par la même occasion les piquetages nécessaires pour « Coeur de Village » (6% de la superficie totale). Nous sommes dans l'attente de l'arrêté préfectoral permettant de valider cette intervention.

La consultation pour l'attribution des lots a été réalisée selon la procédure d'appel d'offres des marchés publics (MAPA). L'ouverture des plis par la commission des appels d'offres a eu lieu le 19/03/18.

13 entreprises ont fait acte de candidature de manière traditionnelle (courrier) et 5 de manière dématérialisée.

Le 26/03 la commission des appels d'offres élargie à deux membres du comité de pilotage « Cœur de Village » s'est à nouveau réunie pour l'attribution des 6 lots à pourvoir :

- Lot N°01 : Terrassements Réseaux Enrobés
- Lot N°02 : Pavage - Dallage - Béton Sablé - Maçonneries - Bordures
- Lot N°03 : Local WC Et Grenette
- Lot N°04 : Mise en place d'un ascenseur
- Lot N°05 : Travaux d'espaces verts et de plantations
- Lot N°06 : Fourniture des végétaux

Le critère « valeur technique » pondère la notation pour 60% et le prix pour 40%.

Selon le strict respect de ces critères, le cabinet DEN HENGTS & ASSOCIES, maître d'œuvre du projet, et la commission des appels d'offres élargie ont établi un procès verbal d'analyse des offres. Sur ces bases Mme le Maire propose au conseil municipal les attributions suivantes :

- Lot N°01 : PL FAVIER pour 206.173,50 Euros HT
- Lot N°02 : SAEV pour 168.350,00 Euros HT
- Lot N°03 : Lot non attribué, absence de candidature
- Lot N°04 : ERMHES pour 24.900,00 Euros HT
- Lot N°05 : BERLIOZ pour 16.636,25 Euros HT
- Lot N°06 : CHOLAT PÉPINIÈRES pour 14.574,00 Euros HT

Au global le budget prévisionnel sera donc respecté.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur ces attributions « Pour » ou « Contre ».

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le choix des titulaires des lots 01, 02, 04, 05 et 06 est donc voté à l'unanimité.

Le lot N°03 sera attribué selon la procédure des marchés publics restreint. Ce marché sera publié sur le site internet de la commune et affiché en mairie.

## 2. DELIBERATION POUR SUBVENTION AIDE ALIMENTAIRE « PARI SOLIDARITÉ »

Mme le Maire présente une demande de subvention de 60 € provenant de l'association « Pari Solidarité » pour un résident de la commune correspondant à un panier repas.

Une demande du même type avait déjà été faite en 2017. Lors de cette première sollicitation le conseil municipal avait accédé favorablement à la demande de l'association en précisant que nous ne renouvelerions pas cette subvention compte tenu du procédé peu apprécié par les membres du conseil municipal.

Mme le Maire propose l'attribution de cette subvention au conseil municipal.

Pour : 3  
Contre : 9  
Abstention : 0

Cette subvention est donc refusée à la majorité.

### **3. DELIBERATION POUR SUBVENTION A L'ADMR DE SAINT-GENIX-SUR-GUIERS PORTAGE DE REPAS**

---

Mme le Maire présente une demande de subvention de 249,42 € provenant de l'ADMR de Saint-Genix-sur-Guiers pour une prestation de portage de repas.

Ce montant est établi selon le mode de calcul suivant :

- 50% du montant basé sur le potentiel financier par habitant
- 50% sur la population DGF

Nous ne savons pas combien de personnes ont bénéficié de ce service en 2017 à Saint-Alban-de-Montbel.

Mme le Maire propose l'attribution de cette subvention au conseil municipal.

**Pour : 11**  
**Contre : 1**  
**Abstention : 0**

) Cette subvention est donc accordée à la majorité.

### **4. DELIBERATION POUR SUBVENTION AU SSIAD ADMR DU GUIERS ET LAC D'AIGUEBELETTE**

---

Mme le Maire présente une demande de subvention de 1.090,00 € provenant du SSIAD du Guiers et Lac d'Aiguebelette.

Cette subvention a été demandée pour la première fois par le SSIAD en 2017 en raison de difficultés financières rencontrées par cette organisation dû à un financement insuffisant de la part de la Sécurité Sociale et de la participation des bénéficiaires.

La demande de subvention est calculée selon le nombre de personnes de la commune qui ont bénéficié des services du SSIAD, à raison de 1.090 Euros par personne.

Concernant la commune de Saint-Alban de Montbel, une personne seulement a été concernée en 2017.

Nous notons que le coût est passé de 857,00 Euros par personne en 2016 à 1.090,00 Euros par personne en 2017.

Le Conseil Municipal s'étonne de la méthode utilisée pour le recueil de cette subvention sans avoir au préalable averti la municipalité du nombre de personnes et du montant demandé.

Mme le Maire propose l'attribution de cette subvention au conseil municipal.

**Pour : 12**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité

80

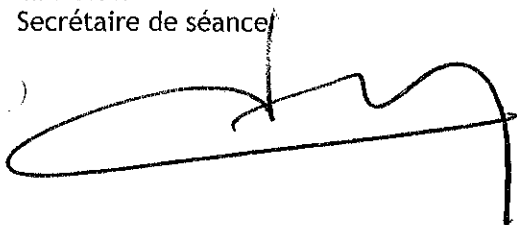
## 5. QUESTIONS DIVERSES

---

- Plan Local d'Urbanisme - PLU : il est urgent de travailler sur ce dossier pour ne pas placer la commune sous tutelle de la Préfecture de la Savoie. La commission « Urbanisme » est convoquée le 19 avril 2018 en présence d'Adeline MASBOU du SCOT.
- La commission « communication animation » s'est réunie le lundi 26/03. La fête de la musique aura lieu le vendredi 22 juin 2018 et sera organisée par l'association ADICAE de Pont de Beauvoisin. Cette manifestation aura lieu devant la salle Francois CACHOUD compte tenu des travaux programmés sur la place du village.
- La cérémonie de la « fête des parents » est programmée le vendredi 8 juin 2018 à 19h00

Fin du conseil municipal à 21h50

M. DURET  
Secrétaire de séance



Mme Annick CHEVALIER  
Président de séance

